Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213503022-20251127-25_63-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le quinze novembre deux mil vingt-cinq et sous sa présidence.

Date convocation
15 novembre 2025

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Procuration : 2

Votants : 14

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents
Jean-François BOHANNE
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Marianne LAYEC
Mickaël LORAND
Christophe DUVAL
Laëtitia VAIDIE
Roger SOURDAINE
Stéfan MAIDANATZ
Caroline BEDEL
Jean-Claude BOUCHET
Robert EVEILLARD
Élodie BRIAND

Excusé(e)(s)
Véronique LETARD donne procuration à Roger SOURDAINE
Catherine BURLOT donne procuration à Élodie BRIAND

Absent(e)(s)
Catherine BURLOT
Véronique LETARD
Mireille MOINERIE

Secrétaire séance
Stéfan MAIDANATZ est désigné secrétaire de séance

THÈME : FINANCES **N°25.63**

Objet : Participation financière au fonctionnement des écoles accueillant le(s) enfant(s) onenais - période 2025/2026

Vu *les articles L.218-8, L.442-5-1 et R.442-44 du code de l'éducation,*
Vu *le courrier de la préfecture d'Ille-et-Vilaine en date du 23 octobre 2025,*

Monsieur le Maire rappelle que la commune a l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles étant donné que la commune en est dépourvue.

Monsieur le Maire présente le coût moyen départemental (CMD) pour un élève du secteur public en Ille-et-Vilaine pour la rentrée scolaire de 2025.

- **493€** en élémentaire,
- **1 554€** en maternelle,

Le montant de la contribution pour les **écoles privées** du territoire est **équivalent au CMD**.

Le montant de la contribution pour les **écoles publiques** est **équivalent au coût moyen communal de la commune d'accueil**.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la contribution fixée ci-dessus aux écoles accueillant un élève de la commune.

Le détail des sommes est calculé en annexe, voir pièce-jointe.

Le Maire,
Jean-François BOHANNE

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213503022-20251127-25_63-DE

ANNEXE : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ECOLES ACCUEILLANT UN ENFANT ONENAIS

Ecole	Nombre d'enfants en élémentaire	Nombre d'enfants en maternelle	Total
Ecole publique de Saint-Méen-le-Grand	*Donnée non communiquée à ce jour*	*Donnée non communiquée à ce jour*	*Coût moyen communal non connu à ce jour pour l'année 2025/2026*
Ecole Saint-Joseph de Saint-Méen-le-Grand	24	17	38 250 €
Ecole publique de Boisgervilly	1	0	433 €
École publique de Muel	2	3	5 648 €
École publique de Montfort-sur-Meu	1	0	*Coût moyen communal non connu à ce jour pour l'année 2025/2026*
École privée Saint-Joseph de Quédillac	3	0	1 479 €
Ecole Joseph Faramin Montauban de Bgne	*Donnée non communiquée à ce jour*	*Donnée non communiquée à ce jour*	*Coût moyen communal non connu à ce jour pour l'année 2025/2026*
Ecole privée St-Maurice Montauban de Bgne	0	2	3 108 €